

<b>Département</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
<b>du</b>	
<b>CALVADOS</b>	<b>DU CONSEIL SYNDICAL</b>
*****	L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, le Syndicat Intercommunal du Golf de Cabourg-Varaville composé de 12 membres en exercice, dûment convoqués le 26 janvier, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Cabourg, sous la Présidence d'Emmanuel PORCQ, Président.
Nombre de membres en exercice : 12	
Présents : 7	Etaient présents :
Représentés : 1	Pour Cabourg : Emmanuel PORCQ, Anne-Marie DEPAIGNE, François BURLLOT, Nicole BOUGRAIN.
<b>Votes</b>	Pour Varaville : Pierre THIEBOT, Luc BELMONT, Dominique BEGAULT
Pour : 8	
Contre : /	Etait absent et avait donné pouvoir : Jean-Luc POUILLE et avait donné pouvoir à Dominique BEGAULT.
Abstention(s) : /	Etaient absents et excusés : Patrick THIBOUT, Christophe PIRAUBE, Tristan DUVAL, Sébastien DELANOE

### **SIVU-2024-01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-40 et 50,

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et notamment son article 17,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,

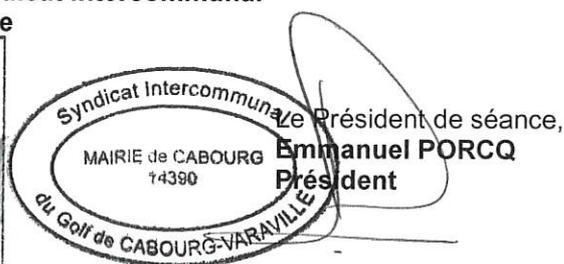
CONSIDERANT le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté,

**LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,**

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024 lors de la séance du 2 février 2024.

**Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Syndicat Intercommunal  
du Golf Cabourg-Varaville**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



# Syndicat Intercommunal du Golf Cabourg-Varaville

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
2024

## I. Fonctionnement

### A. Dépenses

Détail des dépenses prises en charges par le syndicat :

		2021	2022	2023	2024
		FONCTIONNEMENT			
611	CERTIFICAT POUR SIGNATURE ELECTRONIQUE	71,12			
6132	LOCATION TERRAIN	3 480,58	3 074,39	4 016,97	4 141,50
615221	REPARATION SUR TOITURE				
616					
6161	ASSURANCE	2 687,70	2 614,03	3 056,47	3 178,73
614	CHARGES COPRO		2 392,00	750,00	780,00
617	ETUDES				
6188	AUTRES CHARGES				
6218	PERSONNEL A DISPOSITION				
6225	INDEMNITE COMPTABLE				
6226	NOTAIRE ASSISTANCE DSP				
6231	ANNONCE				
6281	COTISATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES	300,00			
63512	TAXES FONCIERES	6 374,00	6 624,00	7 075,00	7 350,93
65888	AUTRES CHARGES				
66111	INTERETS DETTE	22 072,31	20 476,80	18 809,64	17 067,64
66112	INTERETS COURUS NON ECHUS	- 50,68	- 85,27	- 72,58	- 72,59
6811	AMORTISSEMENT		3 991,62	1 965,58	1 965,58
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		34 935,03	39 087,57	35 601,08	34 411,78

Les observations sont identiques au rapport d'orientations budgétaires 2023 (ROB 2023). Les dépenses de fonctionnement continuent à diminuer.

Pour autant la taxe foncière augmente de 7 %. A l'échelle nationale, l'inflation est la variable d'ajustement des valeurs locatives. De ce fait, c'est une augmentation normale. De plus, c'est une opération à « zéro » puisqu'elle est intégralement refacturée au délégataire (elle figure en recette de la section de fonctionnement). Il est prévu une augmentation de 3,9% par l'Etat sur la Loi de finances 2024, puis 2,5 % pour les autres années.

Les charges de copropriété régularisaient les sommes dues depuis plusieurs années en 2022. En 2023 c'est la somme intégrale due sur l'année. Ces charges de copropriétés sont relatives à la taxe foncière des propriétaires fonciers des terrains et suivent la même augmentation que celle affectée à la taxe foncière.

Ce sont les polices d'assurances qui ont le plus augmenté + 31 %. Sur 2024, une police d'assurance qui fait doublon avec celle du délégataire ne sera pas renouvelée. C'est une économie de 3 000 € qui sera obtenue. En revanche, l'assurance « dommages aux biens » doit être renouvelée. Les augmentations considérables de toutes les polices d'assurance observée sur le territoire nationale nous engagent à prévoir une somme identique sur 2024 et les autres années, soit 3000 € suivi d'une inflation à 4 % pour 2024 et 2,5% pour les autres années.

Les amortissements sont moins importants et les intérêts sont dégressifs.

## B. Recettes

		2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT					
757	REDEVANCE	99 313,46	66 254,60	69 813,67	73 000,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			0,01	
7478	REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE ET AUTRES SUBVENTIONS	44 799,00	6 624,00	7 075,00	7 350,93
774	SUBVENTIONS COMMUNALE			28 000,00	29 000,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>144 112,46</b>	<b>72 878,60</b>	<b>104 888,68</b>	<b>109 350,93</b>

Le fait marquant de l'année 2023 est la rénovation de la toiture. Les travaux commencés à la Toussaint ont entraîné des frais supplémentaires en raison de l'état de la charpente. La rénovation de la toiture coûtera 150 000 € et non 80 000 € comme il a été présenté en 2022.

	COÛT DES TRAVAUX		
	HT	TVA	TTC
<b>Dépenses engagées</b>			
Entreprise Petitpas	61 556,96 €	12 311,39 €	73 868,35 €
Entreprise Esnault	21 399,18 €	4 279,84 €	25 679,02 €
<b>Dépenses supplémentaires</b>			
Découverte fortuite Charpente (estimat	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
Toile du hangar	212,34 €	42,47 €	254,81 €
Pannes en bois de l'abri	161,00 €	32,20 €	193,20 €
Placo + peinture	20 415,00 €	4 083,00 €	24 498,00 €
baie mise en place	2 465,00 €	493,00 €	2 958,00 €
Coordinateur Sécurité obligatoire	1 045,00 €	209,00 €	1 254,00 €
cheminée ( deux souches)	32 897,41 €	6 579,48 €	39 476,89 €
Marge d'imprévu (5%)	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
<b>Budget total de l'opération</b>	<b>150 151,89 €</b>	<b>30 030,38 €</b>	<b>180 182,27 €</b>

Il est nécessaire de demander une subvention d'équilibre de 57 000 € à Cabourg et Varaville comme prévu par les statuts afin d'équilibrer le budget 2024. D'un point de vue de la trésorerie, le délégataire pénalisé par la fermeture de son activité à cause des travaux, n'a pu honorer le 3<sup>ème</sup> trimestre et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023. Avec cet impayé les travaux urgents et le remboursement de la dette ne pouvaient être réglés sans une avance de la subvention. Cabourg a eu la capacité de verser 28 000 €.

La redevance a augmenté de 5 % la prospective a été construite avec un pourcentage de 4,5 % pour 2024 puis de 2,5% pour les autres années.

## II. Investissement

### A. Dépenses

Les travaux de la toiture ont débutés à la Toussaint et se termineront le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Un récapitulatif de l'avancement des travaux est annexé à ce document.

Les factures n'ont pu être totalement payées comme prévu sur l'autorisation de programme. Au lieu de 61 000 €, c'est 43 200 € qui ont été mandatés.

En effet, la trésorerie ne permet pas de payer les factures immédiatement, il faut que les communes versent dès maintenant les subventions en totalité.

C'est une somme de 106 800 € qui sera inscrit en 2024 pour les travaux.

		2021	2022	2023	2024
INVESTISSEMENT					
1641	REMBOURSEMENT DE CAPITAL	35 534,85	37 130,36	38 797,52	40 539,52
2313	PRACTICE				
2313	ENTOURAGE DE CHEMINEE				
2313	MISE EN CONFORMITE ELECTRI				
2313	APPUI FENETRE				
2313	TOITURE			43 203,70	106 796,30
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		35 534,85	37 130,36	82 001,22	147 335,82

### B. Recettes

L'affectation du résultat et les écritures d'amortissement composent cette section.

		2021	2022	2023	2024
INVESTISSEMENT					
2818	AMORTISSEMENT		3 991,62	1 965,58	1 965,58
1068	AFFECTATION DU RESULTAT	31 894,89	35 624,85	107 974,97	5 199,41
RECETTES D'INVESTISSEMENT		31 894,89	39 616,47	109 940,55	7 164,99

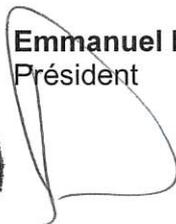
## III. Equilibre budgétaire

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 935,03	39 087,57	35 601,08	34 411,78	32 999,43	31 516,24
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	144 112,46	72 878,60	104 888,68	109 350,93	82 359,70	84 418,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	109 177,43	33 791,03	69 287,60	74 939,15	49 360,27	52 902,45
REPORT N-1	10 961,22	84 513,80	10 329,86	74 418,05	3 986,96	12 953,06
RESULTAT DE CLOTURE	120 138,65	118 304,83	79 617,46	149 357,20	53 347,23	65 855,50
INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 534,85	37 130,36	82 001,22	147 335,82	42 359,75	44 261,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 894,89	39 616,47	109 940,55	7 164,99	147 335,82	42 359,75
SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	- 3 639,96	2 486,11	27 939,33	- 140 170,83	104 976,07	- 1 901,95
REPORT N-1	- 31 984,89	- 35 624,85	- 33 138,74	- 5 199,41	- 145 370,24	- 40 394,17
SOLDE DE CLOTURE	- 35 624,85	- 33 138,74	- 5 199,41	- 145 370,24	- 40 394,17	- 42 296,12
RESULTAT	84 513,80	85 166,09	74 418,05	3 986,96	12 953,06	23 559,38

Selon les prévisions expliquées précédemment, on note un résultat à 3 986,96 € en 2024. La subvention de 57 000 € de Cabourg et de Varaville permettent de payer les travaux et d'équilibrer le budget.

Pour conclure, le niveau financier du Syndicat reste solide.

En revanche, si le délégataire prend du retard pour régler sa redevance du dernier trimestre, le syndicat devra demander à nouveau une subvention aux deux communes durant les deux années prochaines afin de payer le remboursement de la dette. Mais, elle sera remboursable dès l'encaissement du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 et 2025.

  
**Emmanuel PORCQ**  
Président

  
Syndicat Intercommunal  
MAIRIE de CABOURG  
14390  
du Golf de CABOURG-VARAVILLE

## POINT SUR LES TRAVAUX AU 2 FEVRIER 2024

**Charpente** : Le lot **charpente** est terminé.

**Couverture** : Le lot **couverture** est presque terminé, l'artisan attend la réfection de la cheminée.

**Maçonnerie** : Les maçons ont découvert un conduit inutilisé lors de la démolition. Ils ont proposé de le démolir pour faire des économies (env. 4 000 euros). La cheminée qui sera reconstruite sera réduite au conduit encore en activité.

**Peinture** : La peinture sera faite quand le délégataire le souhaite.

**Calendrier** : Fin des travaux prévu mi-février, comme prévu.

M. ALLAIN a adressé les devis de placo et peinture à son assureur. M. Allain reviendra vers nous dès lors qu'il aura eu un contact.

Le délégataire est satisfait de l'avancement des travaux.